

14.000 m² de commerces dans les tuyaux à Pusey

Le promoteur annonce douze cellules commerciales mais le projet ne fait pas l'unanimité.

C'est un dossier qui va faire beaucoup de bruit dans le courant du mois de juin. Une nouvelle zone commerciale de 14.000 m² peut-elle sortir de terre et trouver sa place sans casse, c'est-à-dire sans fermeture de magasins et autres "dommages collatéraux" au sein de l'agglomération ?

Un début de réponse sera donné le vendredi 20 juin prochain puisque la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) va examiner la création d'un tel ensemble à la demande du préfet, lui-même membre de cette commission (1).

Le promoteur, la SNC Pusey, veut créer dans la zone de l'Oasis, douze cellules allant de 400 à 2.500 m² dont onze consacrées à l'équipement de la maison ou de la personne et une aux loisirs ou à la culture. Il assure que ce projet proposera "une offre diversifiée avec de nouvelles enseignes qui apporteront un complément parfait aux enseignes existantes". Dans son dossier soumis à la CDAC, on peut lire que "les consommateurs sont plus facilement attirés par des équipements commerciaux plus modernes et plus complets, correspondant mieux aux nouvelles ten-

dances de la consommation (...). La perspective d'implanter cette nouvelle offre répond à ces critères et renforcera l'idée d'attractivité et d'insertion du projet dans une dynamique globale". Sans compter les emplois créés et des atouts supplémentaires permettant de freiner l'évasion commerciale.

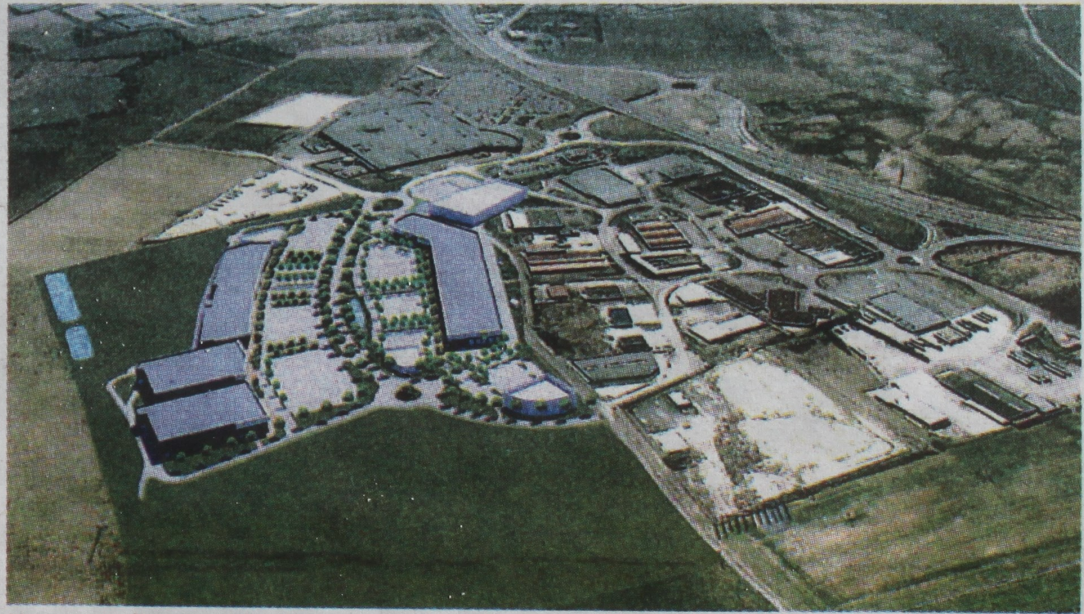
Aux "Vitrines de Vesoul", on considère que la ficelle est un peu grosse. Son président Alexandre Garniron ne veut pas de "chèque en blanc" : "Comment juger l'impact de ce projet sur l'aménagement du territoire, sur les flux de transport, sur le rééquilibrage entre périphérie et centre-ville sans connaître le moindre détail sur les activités commerciales qui sont pressenties sur ce site". Bref, dites nous qui s'installe et on vous dira si ce sont des activités complémentaires ou fortement concurrentielles...

Sans attendre, M. Garniron rappelle qu'avec 5.400 m² de surfaces commerciales, le cabinet AID Observatoire avait jugé, en 2007, le secteur "saturé" et qui "ne pouvait plus être développé".

Sur le frein au nomadisme des clients, notamment vers Besançon, toutes les études sou-

ignent que "le taux d'évasion est de 12% soit un taux très faible" ; selon M. Garniron "la clientèle potentielle de ce projet sera principalement celle qui utilise les offres à sa disposition et ce au détriment des commerces actuellement en place, qu'ils soient en centre-ville ou dans les zones périphériques existantes, notamment l'Espace de la Motte et le secteur de Cora".

Opposé à ce projet, le maire de Vesoul a décidé de monter au créneau, en contestant l'embauche de 190 personnes qui figure dans le document du promoteur : "ce chiffrage ne s'appuie sur aucune réalité puisqu'on n'en connaît pas les détails, il s'agit d'une évaluation fantaisiste destinée à apâter les acteurs locaux". La création d'un restaurant illustre l'idée qu'en habillant Pierre, on déshabille Paul, selon Alain Chrétien : "Personne n'ignore les difficultés rencontrées depuis quelques mois par les restaurateurs de la place et particulièrement ceux implantés en centre-ville. L'un d'eux installé depuis vingt-cinq ans vient de fermer ses portes, notamment en raison de la concurrence provoquée par l'arrivée de chaînes nationales sur la zone



Une vue d'ensemble de la zone de l'Oasis, avec à gauche, le nouveau projet.

des Haberges".

Le maire pointe également du doigt la rénovation du centre-ville et l'aménagement du nouveau quartier d'habitat sur le site de l'ancien hôpital, deux opérations qui vont créer 280 logements et générer une revitalisation des commerces. Autant dire que "la création de 14.000 m² de surfaces commerciales à l'Oasis déséquilibre d'emblée ce projet ambitieux

de renouvellement urbain, essentiel pour le développement de la ville et de l'agglomération".

En cas d'avis défavorable émis par la CDAC, le demandeur peut déposer un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC)

(1) Composition de la CDAC : le préfet, le maire de Pusey, le président de l'agglomération (ou son représentant), le maire de Vesoul (ou son représentant), le président du conseil général (ou son représentant), M. Vetter pour les consommateurs, Madame Wenger au titre du collège du développement durable et M. Wantz au titre du collège de l'aménagement du territoire.

ERIC LEJEUNE